

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

## AMENDEMENT

N ° II-CF158

présenté par  
Mme Dupont et M. Falorni

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Cohésion des territoires »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.